



VILLE DE SAINT-OMER

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 07 OCTOBRE 2023

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Date de la convocation : 29 septembre 2023

D.G.S. ~ Secrétariat Général – FV

L'An Deux Mil Vingt-Trois, le samedi 07 octobre 2023 à 10 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni en la Mairie sous la présidence de Monsieur François DECOSTER, Maire.

Etaient présents :

- * M. DECOSTER, Maire
- * M. SABLON, Mme VOLLE, M. HUMETZ, M. TRUANT, Mme VANDESTEENE, M. MOLIN, M. BOIDIN, Adjoints
- * M. FOUCQUE, Mme MAERTEN, Mme DEBAST, M. DEWAGHE, Mme NONNON, M. BOURDON, Mme BERTHELEMY, Mme FENOGLIO, Mme GARCIA, M. JOYEZ, M. ZAREMBA, Mme HEROGUEL, M. ADOU, Mme CANARD, M. DOYER, M. TRIBALAT, M. LALLIOT, Conseillers Municipaux

Absents excusés avec pouvoir :

- * Mme LAPACZ, Adjointe, donne pouvoir à Mme MAERTEN, Conseillère Municipale Déléguee
- * Mme DECOCQ, Adjointe, donne pouvoir à M. SABLON, 1^{er} Adjoint
- * Mme TREGOUET, Conseillère Municipale Déléguee, donne pouvoir à Mme VOLLE, Adjointe
- * M. CAUCHOIS, Conseiller Municipal Délégue, donne pouvoir à M. ZAREMBA, Conseiller Municipal
- * M. MARZAK, Conseiller Municipal Délégue, donne pouvoir à M. HUMETZ, Adjoint
- * M. DUBOIS, Conseiller Municipal Délégue, donne pouvoir à M. TRUANT, Adjoint
- * M. ARETHENS, Conseiller Municipal, donne pouvoir à M. DOYER, Conseiller Municipal
- * Mme JASKOWIAK, Conseillère Municipale, donne pouvoir à M. TRIBALAT, Conseiller Municipal

Le Procès-verbal du Conseil Municipal du 24 juin 2023 est adopté à l'unanimité.

01) Désignation du Secrétaire de Séance

Sur proposition de Monsieur le Maire, **Madame Sandra FENOGLIO, Conseillère Municipale Déléguée**, été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de Séance.

- Rapport adopté à l'unanimité

02) Installation de Monsieur Romain LALLIOT, Conseiller Municipal, suite à la démission de Monsieur Fabien COCHET, Conseiller Municipal

Suite à la démission de Monsieur Fabien COCHET, il a été procédé à l'installation de Monsieur Romain LALLIOT, Conseiller Municipal qui viendra compléter le tableau des membres élus en exercice.

- S'agissant d'une installation, pas de vote

03) Compte-rendu des décisions prises en application de la D.C.M. n° 07 du 23 Mai 2020 portant délégation au Maire de certaines attributions du Conseil Municipal

Le compte-rendu des dernières décisions prises par Mr François DECOSTER en application de la Délibération n° 07 du 23 Mai 2020 portant délégation au Maire de certaines attributions du Conseil Municipal a été transmis au Conseil Municipal.

- S'agissant d'un compte-rendu, pas de vote

04) Commissions Municipales – Modification du tableau annexé à la délibération n°05 du Conseil Municipal du 8 octobre 2022

L'Assemblée Délibérante a été amenée à modifier et actualiser la composition du tableau des Commissions Municipales telle qu'elle avait été définie par délibération n° 05 du 8 octobre 2022.

- Rapport adopté à l'unanimité

05) Organismes extra-municipaux – Représentation de la Ville - Modification du tableau annexé à la délibération n°06 du 8 octobre 2022

Le Conseil Municipal a été invité à modifier la composition du tableau des organismes extra-municipaux telle qu'elle avait été définie par délibération n°06 du 8 octobre 2022.

- Rapport adopté à l'unanimité

06) Participation citoyenne - Conseils de quartiers - Désignation des membres du Conseil Municipal

Il a été demandé au Conseil Municipal d'approuver les désignations des membres du Conseil au sein des Conseils de Quartiers suite à la démission d'un élu.

- Rapport adopté à l'unanimité

07) Désignation d'un référent déontologue des élus municipaux

Tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local. Il revient à l'assemblée délibérante de désigner un référent déontologue des élus municipaux et de préciser les obligations et les moyens dont il peut disposer pour exercer cette mission. Il a été demandé au Conseil Municipal de désigner Madame Sylvie CAYET, ancienne DGS aujourd'hui à la retraite, en qualité de référent déontologue des élus municipaux (sur proposition de l'Association des Maires de France qui a édité,

au niveau national, une liste de référents déontologues), de fixer le montant de l'indemnisation à 80 € par dossier, d'approuver le principe de remboursement des frais de transport et d'hébergement, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir à cet effet.

➤ **Rapport adopté à l'unanimité**

08) Procès-verbaux de récolelement d'œuvres appartenant aux musées de Saint-Omer

Un premier bilan décennal a été dressé et entériné par le Conseil Municipal lors de sa séance du 20 septembre 2016. A l'issue de cette première phase, 100 % des collections avaient été récolées pour le Musée Henri Dupuis et 49 % des collections pour le Musée Sandelin dont l'ensemble devrait être récolé pour 2026. La poursuite de ces travaux effectués sur les différentes collections des musées doit faire l'objet de procès-verbaux validés par le directeur des musées et présentés au Conseil Municipal pour signature de Monsieur le Maire, avant leur envoi au service *Musées* de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour vérifications réglementaires. Il a été demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les procès-verbaux.

➤ **Rapport adopté à l'unanimité**

09) Restauration du patrimoine mobilier de la Ville et des collections du musée Sandelin – Demande de subvention pour l'année 2023

En qualité de dépositaire du patrimoine des Audomarois, la commune doit veiller à la bonne conservation des œuvres du Musée Sandelin. Ces dernières subissent les altérations du temps et nécessitent parfois des interventions de conservation préventive et de restauration qui ne peuvent pas être programmées. Afin de mener à bien ces opérations obligatoires l'intervention ponctuelle de restaurateurs sur les œuvres est nécessaire. Il a été demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter l'aide financière de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'un montant de 23.500 €, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à déposer et signer toute pièce se rapportant à cette sollicitation financière.

➤ **Rapport adopté à l'unanimité**

10) Avis sur le projet de Plan de Prévention du Risque Inondation du Marais Audomarois

Il a été demandé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable sous réserve des observations sur le projet de Plan de Prévention du Risque inondation (PPRi) sur le marais audomarois communiqué le 22 juin 2023 par le Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais.

➤ **Rapport adopté à l'unanimité**

11) Abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) – Conclusion de conventions de paiement entre la Ville de Saint-Omer et Pas-de-Calais Habitat

Il a été demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les conventions dites de paiement à conclure avec Pas-de-Calais Habitat pour le versement par Pas-de-Calais Habitat des sommes acquittées par la Ville pour la réalisation des différentes actions menées dans le cadre de la convention d'utilisation de l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties.

➤ **Rapport adopté à l'unanimité**

12) Aide aux primo-accédants – Inscription de dossiers supplémentaires pour l'année 2023

Par délibération en date du 11 février 2023, le conseil municipal a décidé de reconduire l'aide aux primo-accédants pour l'année 2023 à hauteur de 2.000 € par logement et pour un volume de 5 dossiers, en abondement de l'aide de la CAPSO. Compte-tenu de l'atteinte des quotas et de la sollicitation de nouveaux acquéreurs, il a été demandé au Conseil Municipal d'accepter l'ajout de 3 dossiers supplémentaires pour l'année 2023, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

➤ Rapport adopté à l'unanimité

13) Appel à projets 2023 « Modernisation de l'offre de service offerte aux habitants en quartier prioritaire »

L'appel à projet vise à soutenir des projets d'amélioration concrète concernant le quotidien des enfants dans leur classe, dans les salles de restauration, d'éveil ou espaces récréatifs, en respectant les usages de chacun et chacune, pour contribuer à une école bienveillante et inclusive. L'aide du Département peut atteindre jusqu'à 80 % du montant hors taxes des travaux réalisés, et ce dans la limite de 15.438 €. Il a été demandé au Conseil Municipal d'accepter la subvention accordée par le Département, et d'inscrire la subvention au budget prévisionnel 2024.

➤ Rapport adopté à l'unanimité

14) Aménagement des espaces publics secteur ANRU – Sollicitation de subventions européennes dans le cadre des projets de coopération transfrontalière

Le souhait de la ville de Saint-Omer est de rechercher le maximum de subventions pour la réalisation des travaux de renaturation en ville. Il est proposé de candidater à deux projets européens de coopération transfrontalière en lien avec la lutte contre le stress thermique en ville : le premier - COOL CITIES (INTERREG MER DU NORD) et le second - COOL NEIGHBORHOOD (INTERREG EUROPE DU NORD OUEST). Dans le cadre de ces deux programmes européens, le budget prévisionnel des travaux et actions éligibles s'élève à 1.200.000 € HT. Il pourrait bénéficier de 60 % de subventions soit environ 720.000 €. Il a été proposé au Conseil Municipal d'autoriser la ville de Saint-Omer à candidater à ces deux programmes européens de coopération transfrontalière et d'y consacrer les moyens humains et financiers nécessaires, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir à cet effet.

➤ Rapport adopté à l'unanimité

15) Appel à projet « Marche du quotidien » - Sollicitation d'un accompagnement technique et financier de l'ADEME

En mai 2023, l'ADEME a publié son 1^{er} Appel à Projets (AAP) « Marche du Quotidien » dans le cadre du Plan vélo et marche 2023-2027. Cet AAP prévoit un soutien technique et financier aux collectivités qui ont l'ambition de replacer le piéton au cœur des politiques de mobilité et d'aménagement de la ville. Dans le cadre de ses actions en faveur des mobilités actives, la Ville de Saint-Omer a mis en place un Plan Bien à Pied dont les objectifs font l'objet d'une démarche de concertation avec les associations et représentants des usagers. Dans ce contexte elle a répondu en lien avec cet AAP afin de bénéficier d'un accompagnement de l'ADEME. L'ADEME apporte une aide financière à hauteur de 50 % maximum du montant total des dépenses éligibles, dans la limite de 89.000 €. Il a été proposé au Conseil Municipal d'autoriser la ville de Saint-Omer à solliciter le

maximum de subventions dans le cadre de cet AAP « Marche du Quotidien », et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir à cet effet.

➤ **Rapport adopté à l'unanimité**

16) Programme pluriannuel de rénovation de quatre ponts du Marais Audomarois – Demande de subvention

La contractualisation entre l'Etat, la CAPSO et le Département a abouti à la prise en compte de manière opérationnelle de la situation sanitaire de quatre ponts du marais. L'identification de ces quatre ponts, répertoriés comme prioritaires, par rapport à l'accessibilité agricole et aux habitations, lors du diagnostic pour des travaux de sécurisation est la suivante : Pont de l'Impasse du Kempouck, Pont du Chemin le Baroen, Pont du Poterwaert, et Pont du Chemin du Boteman. La Ville de Saint-Omer, le Département, la CAPSO et l'Etat ont convenu d'un partenariat financier, et décidé le lancement des opérations de réparation. Pour l'année 2024, l'intervention concerne le pont situé Chemin du Boteman. Il a été demandé au Conseil Municipal de décider la sollicitation de l'aide financière du Département, d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes et pièces se rapportant aux décisions ci-dessus, et d'imputer la dépense et la recette en résultant sur des crédits à inscrire au Budget Primitif 2024.

➤ **Rapport adopté à l'unanimité**

17) Constitution d'un groupement de commandes pour l'achat et la maintenance de défibrillateurs équipant les bâtiments communautaires et communaux des communes adhérentes – Adhésion de la Ville de Saint-Omer

Dans le cadre de l'optimisation des moyens constituant l'un des objectifs de la mutualisation, il est proposé de créer un groupement de commandes portant sur l'achat et la maintenance de défibrillateurs. La CAPSO est désignée comme coordonnatrice du groupement dont les modalités d'organisation sont déterminées dans une convention constitutive. Il a été demandé au Conseil Municipal d'approuver l'adhésion de la commune au groupement de commandes, d'approuver la convention constitutive, de valider la prise en charge des frais de coordination par la CAPSO pour le lancement de la consultation, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et le marché ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

➤ **Rapport adopté à l'unanimité**

18) DSIL – Réhabilitation de l'immeuble communal 1 Place du Vainquai – Aménagement de logements destinés à l'accueil de professionnels de santé – Acceptation de la subvention

La Ville de Saint-Omer a sollicité par délibération n°17 du Conseil Municipal du 5 mars 2022 une subvention au titre de la DSIL 2022 pour la réhabilitation de l'immeuble communal 1 Place du Vainquai – Aménagement de logements destinés à l'accueil de professionnels de santé. Après instruction, les services de la Préfecture ont informé la Ville que cette demande de subvention avait été retenue, au titre de la DSIL – exercice 2023. Le montant de la subvention au titre de la DSIL s'élève à 95.000 €, soit 10,79 % de l'opération. Il a été demandé au Conseil Municipal d'accepter l'aide financière de l'Etat dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement 2023, d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes et pièces s'y rapportant, et d'imputer la dépense et la recette en résultant sur des crédits à inscrire au Budget Primitif 2023.

➤ **Rapport adopté à l'unanimité**

19) Levée de prescription quadriennale de retenues de garantie

Dans le cadre des travaux de remplacement de la verrière de la salle du Brockus en 2018, une retenue de garantie non restituée à ce jour avait été prélevée à l'entreprise BELVA pour un montant de 1.659,13 €. Il en est de même pour les travaux de bâtiment communaux lot 7 étanchéité en 2013 une retenue de garantie non restituée à ce jour avait été prélevée à l'entreprise ARTOIS ETANCHEITE pour un montant de 376,51 €. Les retenues de garanties prélevées aux Sociétés BELVA et ARTOIS ETANCHEITE sont aujourd'hui atteintes par la prescription quadriennale. Il y a donc lieu de reverser ces retenues de garantie aux entreprises concernées. Il a été demandé au Conseil Municipal de valider le versement par la Trésorerie des retenues de garantie auprès des deux entreprises.

➤ Rapport adopté à l'unanimité

20) Création d'un emploi non permanent pour mener à bien un projet - Autorisation de recrutement d'un contractuel sur le fondement des articles L.332-24 à L.332-26 du code général de la fonction publique

Il a été demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à recruter un contractuel sur le fondement des articles L.332-24 à L.332-26 du code général de la fonction publique, sur un emploi non permanent de chargé de mission « animation de projets européens d'aménagement urbain » à temps complet, de catégorie A pour exercer les fonctions d'animation et de réalisation des deux projets transfrontaliers de coopération européenne portant sur la lutte contre les îlots de chaleur, à compter du 1^{er} janvier 2024, et d'inscrire les crédits correspondants au budget.

➤ Rapport adopté à l'unanimité

21) Accompagnement d'élèves en situation de handicap durant les périodes périscolaires – Recrutement de vacataires

Il est proposé à l'assemblée délibérante de recruter en tant que de besoin des vacataires pour les activités périscolaires des Acc陪agnants des Elèves en Situation de Handicap. Il est précisé que le coût horaire brut de la vacation est fixé à 13 €, selon état d'attachement. Il a été demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à recruter des vacataires, de fixer la rémunération de chaque vacation, d'inscrire les crédits nécessaires au budget, et de donner tout pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer les documents et actes afférents à cette décision.

➤ Rapport adopté à l'unanimité

22) Prise en charge des frais d'inscription à l'Escadrille Air Jeunesse pour les Audomarois

Les Escadrilles Air Jeunesse (EAJ) sont un dispositif inédit et innovant de l'Armée de l'Air et de l'Espace. Elles s'adressent à des jeunes de 12 à 25 ans souhaitant s'impliquer dans l'aéronautique et ses valeurs. De multiples activités leur sont proposées telles que : visites de bases/musées, vols de découvertes, activités sportives, histoire, *leadership*, apprentissage aéronautique... Une 17^{ème} EAJ, rattachée au Club Sportif et Artistique de la base aérienne 110 de Creil, sera installée à Saint-Omer. Afin de favoriser l'inscription des jeunes Audomaroises et Audomarois dans ce dispositif, la Ville prendra, pour cette première année, en charge les frais des inscriptions des habitants de Saint-Omer. Il a été demandé au Conseil Municipal de valider la proposition, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes et pièces se rapportant aux décisions.

➤ Rapport adopté à l'unanimité

23) Acquisition de quatre bons d'achat chez ALPHA B pour les prix de la Ville lors du Salon des Beaux-Arts du 21 au 29 octobre 2023

A l'occasion du 71^{ème} Salon des Beaux-Arts organisé par l'association des Amis et Anciens Élèves de l'École d'Arts de Saint-Omer, la ville offre quatre prix, remis sous la forme de quatre bons d'achat d'une valeur unitaire de 30 € aux lauréats. Il a été demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à acquérir ces bons d'achat pour un montant total de 120 € auprès du Magasin Alpha B, à Saint-Omer, et d'autoriser Monsieur le Maire et les élus à offrir ces bons aux lauréats du Salon des Beaux-Arts.

➤ Rapport adopté à l'unanimité

24) Subvention exceptionnelle - Opération Coupe du Monde de Rugby du Rugby Club Audomarois

À l'occasion de la coupe du monde de rugby organisée en France du 8 septembre au 28 octobre, le RCA organise une opération de promotion de la pratique du rugby, avec diffusion des matchs de l'équipe de France. Il est proposé de soutenir financièrement l'association du Rugby Club Audomarois en octroyant une subvention exceptionnelle de 1.500 € pour la diffusion du match d'ouverture, et d'offrir les nouvelles inscriptions prises pendant cette période par les Audomarois (valeur unitaire 80 €). Il a été demandé au Conseil Municipal de valider la proposition, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes et pièces se rapportant aux décisions.

➤ Rapport adopté à l'unanimité

25) Subvention exceptionnelle - Championnat de France 5 km sur route - Ligue Hauts-de-France Athlétisme

Le Championnat de France du 5 km sur route a lieu le dimanche 22 octobre sur le territoire de la ville. Cette compétition nationale, inscrite au calendrier officiel de la Fédération Française d'Athlétisme, et organisée par la Ligue Hauts-de-France d'Athlétisme en collaboration avec son club support l'Athlétic Club Audomarois, bénéficiera d'une couverture médiatique nationale. Il est proposé de soutenir financièrement la Ligue Hauts-de-France d'Athlétisme en octroyant une subvention exceptionnelle de 5.000 €. Il a été demandé au Conseil Municipal de valider la proposition, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes et pièces se rapportant aux décisions.

➤ Rapport adopté à l'unanimité

26) Subvention exceptionnelle - Ch'ti Délice 2023 « Les illuminés du Marais » - Ligue Hauts-de-France Athlétisme

La Ch'Ti Délice « les Illuminés du Marais » a eu lieu le dimanche 25 juin 2023 sur le territoire de la ville. Cet événement, organisé par la Ligue Hauts-de-France d'Athlétisme en collaboration avec son club support l'Athlétic Club Audomarois, a réuni plus de 500 participants venus de toute la région. L'événement a été retransmis en live sur internet et couvert par la presse régionale. Il est proposé de soutenir financièrement l'organisation de cette manifestation en octroyant à la Ligue Hauts-de-France d'Athlétisme une subvention exceptionnelle de 5.000 €. Il a été demandé au Conseil Municipal de valider la proposition, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes et pièces se rapportant aux décisions.

➤ Rapport adopté à l'unanimité

27) Création terrains de PADEL Tennis Club Saint-Omer

Il a été demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à rechercher des partenaires financiers, dont la région Hauts-de-France dans le cadre des financements des équipements de proximité.

➤ Rapport adopté à l'unanimité

28) Subvention exceptionnelle – Union Sportive du Pays de Saint-Omer

Depuis la rentrée 2023, un nouveau président et un nouveau bureau exercent leurs fonctions au sein du club de l'USPSO et ont souhaité mener une politique avec notamment la création d'une section de baby-foot pour les tout-petits, et le développement du football féminin. Afin d'aider le club à se structurer, encore davantage, il est demandé à la ville le versement d'une subvention exceptionnelle de 43.000€ qui permettra au club de présenter un budget à l'équilibre en ce début de saison 2023. Il a été demandé au Conseil Municipal de valider la proposition, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes et pièces se rapportant aux décisions.

➤ Rapport adopté à la majorité par 28 voix pour, 05 voix abstention (M. DOYER, M. TRIBALAT, M. ARETHENS, Mme JASKOWIAK, M. LALLIOT)

29) Virements et ouvertures de crédits – Exercice 2023

Il s'agit, notamment, de virements et ouvertures pour réajustement de recettes et de dépenses, sur lesquels le Conseil Municipal a été amené à se prononcer.

➤ Rapport adopté à l'unanimité

Séance levée à 11h49

Le Maire,

François DECOSTER

FAIT POUR ETRE MIS A L'INFORMATION DU PUBLIC, SOUS FORME D'AFFICHAGE,
A PARTIR DU 21 OCTOBRE 2023

NB : les délibérations sont consultables aux heures d'ouverture de la Mairie (8h30-12h00 / 13h30-17h00, du lundi au vendredi) au Service du Secrétariat Général.